

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2013

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS - (N° 850)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 141

présenté par
Mme Beaubatie

ARTICLE 11 BIS

À la première phrase, après la seconde occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« 40 à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.